Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20261012-06_10_2026_2-DE

Ville de MORDELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, **le 06 octobre 2026** à 20h, le Conseil Municipal de la ville de MORDELLES s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de **Mme Armelle BILLARD,** Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales**.**

PRÉSENTS : Mme BILLARD, Mme GUILLEMOT, Mme DESMAS, M. BRIMER, Mme ECKERN, M. LE TURNIER, M. NOZAY, M. JAUMARD, M. BERTHELOT, Mme MESDON, Mme HERVIAULT, M. NIZAN, M. FOUCHER, Mme GÖTZ-OVA, M. KERMORVANT, M. LEBRETON, Mme RENAULT WASSE, Mme MATEO, Mme FINAS, Mme LE HENANFF, Mme LE DOARE, M. GRZESKOWIAK

POUVOIRS :
M. BROUARD à Mme GUILLEMOT
M. BOTREL à Mme DESMAS
Mme DAUVERGNE à Mme GÖTZ-OVA
M. ALIM à M. BRIMER
M. PIANTINO à Mme LE DOARÉ

ABSENTS : Mme CORMENIER, M. AFRICA

Mme Youna LE HENANFF, désignée à mains levées, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Le Conseil Municipal constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du **30 septembre 2026** ainsi que la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été respectées.

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR FAIRE FACE A DES BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

06-10-2026-2

Rapporteure : A. Billard

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1°,

Considérant la nécessité de faire face à un accroissement temporaire d'activité au sein du service périscolaire, il convient de recruter un agent contractuel et, à cet effet, de créer un emploi non permanent relevant du grade des adjoints d'animations territoriaux.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée du pour les périodes du 19 au 30 octobre 2026 et du 21 au 24 décembre 2026 à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

La commission finances et moyens généraux a donné un avis favorable le 23 septembre 2026.
Le comité social territorial a donné un avis favorable le 30 septembre 2026.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20261012-06_10_2026_2-DE

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- De créer un emploi non permanent pour recruter un agent contractuel au service périscolaire du 19 au 30 octobre 2026 et du 21 au 24 décembre 2026 à temps complet. Ce poste sera rémunéré sur l'indice brut 367 sur le grade d'adjoint d'animation territorial.

- D'autoriser Madame la Maire à procéder à la mise à jour du tableau des effectifs.

La Maire,

MAIRIE DE MORDELLES (I.-&-V.)

Armelle BILLARD

La Secrétaire de séance,

Youna LE HENANFF